

Tableau 2.9 Collecte de matières récupérables dans les ICI

Municipalité	Entrepreneur Collecte et transport	Date échéance	Durée (an)	Fréquence	Matières Visées	Coût de collecte et de transport (\$/an) ¹	Coût de traitement (\$/an) ²	Coût total (\$/an)
Grand-Métis	Les Entreprises Gilles Gauthier Inc.	31/12/2003	2			-	-	-
La Rédemption	En régie	N/A	N/A			-	-	-
Les Hauteurs	En régie	N/A	N/A			-	-	-
Mont-Joli	Les Services Sanitaires du Saint-Laurent Inc.	24/01/2004	3			-	-	-
Padoue	Jean-Claude Lévesque	31/12/2002	2			-	-	-
Price	Les Entreprises Gilles Gauthier Inc.	31/12/2003	3			-	-	-
Sainte-Angèle-de- Mérici	Jean-Claude Lévesque	30/04/2002	3			-	-	-
Sainte-Flavie	Les Entreprises Gilles Gauthier Inc.	31/12/2004	3			-	-	-
Sainte-Jeanne- d'Arc	Les Entreprises Gilles Gauthier Inc.	15/01/2003	1			-	-	-
Sainte-Luce	Les Services Sanitaires du Saint-Laurent Inc.	31/12/2004	3			-	-	-
Saint-Charles- Garnier	Normand Michaud	31/12/2002	1			-	-	-
Saint-Donat	Les Services Sanitaires du Saint-Laurent Inc.	31/12/2002	1			-	-	-
Saint-Gabriel-de- Rimouski	M. Yvon Plante	31/12/2002	1			-	-	-
Saint-Joseph-de- Lepage	M. Gérald Ruest	31/12/2002	1			-	-	-
Saint-Octave-de- Métis	Transport Jean-Claude Lévesque	31/12/2002	1			-	-	-
Métis-sur-Mer	En régie	31/12/2002	1			-	-	-
Coût total de la collecte et du transport						-	-	-
Coût total d'élimination						-	-	-
Coûts totaux de gestion des matières résiduelles domestiques						-	-	-

Note 1 : Les coûts reliés à la collecte et au transport sont inclus dans le contrat de collecte résidentiel.

Note 2 : Les coûts de traitement sont inclus dans le coût de traitement du secteur résidentiel.

2.4.7 Collectes spéciales

Seule la municipalité de Les Hauteurs fait une collecte porte à porte spéciale de pneus une fois par année au mois de mai. Recyc-Québec est ensuite contacté pour venir les chercher à la municipalité.

2.4.8 Collecte des boues

Sur le territoire de la MRC de La Mitis on compte sept (7) usines d'épuration des eaux usées. De ces sept usines, seulement une a déjà effectué la vidange de ses bassins de sédimentation, et ce au début des années '80. Il est donc difficile de prévoir quand se feront les prochaines vidanges des étangs et quel en sera le coût. Aucune étude n'a été faite pour caractériser les boues et vérifier si elles pouvaient être valorisées en milieu agricole ou si elle devaient être enfouies dans un lieu d'enfouissement sanitaire.

En consultant le tableau 2.10 *-Stations d'épurations des eaux usées et installations communautaires de traitement -*, on peut remarquer que sur le territoire de la MRC il y a encore 3 municipalités qui sont branchées sur les égouts pluviaux. Celles-ci sont en voie de faire des travaux pour améliorer leur système d'égout. La municipalité de Padoue n'a pas inventorié le nombre de résidences qui sont branchées sur les égouts pluviaux. Dans les autres municipalités, les citoyens possèdent des installations de traitement individuelles.

Un bassin d'épuration doit être vidangé lorsque le volume occupé par les boues représente 15 % du volume total disponible dans le bassin. Chaque cas est particulier et il est difficile de prévoir quand sera nécessaire la vidange d'un bassin. Le taux d'accumulation des boues est très variable et dépend des caractéristiques des eaux usées et du système de traitement. On note même dans certaines usines d'épuration des eaux usées une diminution de l'épaisseur de boues, un processus de digestion des matières solides.

Dans ces conditions, il est difficile de prévoir quand seront effectuées les vidanges de boues des bassins d'épuration des usines présentes sur le territoire. Actuellement aucune vidange n'est prévue pour les prochaines années.

Lorsque les vidanges des bassins seront nécessaires, les boues seront caractérisées et valorisées si leur caractérisation le permet, sinon elles seront déshydratées et acheminées dans un lieu d'enfouissement.

Valorisation agricole

Il existe au Québec deux modes de disposition applicables aux boues d'étangs aérés : la valorisation agricole et l'enfouissement sanitaire.

Chacune de ces solutions ne peut être utilisée que sous certaines conditions. La valorisation agricole constitue généralement, tant du point de vue économique qu'environnemental, la solution de disposition des boues à privilégier. Les boues provenant d'étangs sont stabilisées et peuvent donc, si elles répondent à certains critères, être épandues sans autre traitement. Les principales contraintes liées à l'utilisation des boues en agriculture peuvent être résumées ainsi :

- Le contenu des boues en métaux lourds et en BPC

Pour être utilisées en agriculture, les boues doivent avoir des concentrations en métaux lourds et en BPC inférieures à certaines limites acceptables. Les métaux lourds contenus dans les boues proviennent surtout des rejets industriels.

- La disponibilité des sols

La valorisation agricole ne tient pas seulement compte des caractéristiques des boues à épandre mais aussi de la disponibilité des terrains et de leurs caractéristiques. De nombreux facteurs sont pris en considération dans le choix des

terrains tels que les besoins en éléments nutritifs, le pH, la pente du terrain, le contenu initial du sol en métaux lourds et en azote ainsi que la distance par rapport à une prise d'eau ou un cours d'eau. La nature des cultures doit également se prêter à la valorisation.

La période et la fréquence d'épandage dépendent des conditions climatiques ainsi que de la nature du sol et des cultures pratiquées.

La valorisation agricole des boues nécessite donc un suivi des rejets en réseau et une préparation adéquate doit s'amorcer au moins un an avant la réalisation de la vidange.

Enfouissement sanitaire

La seule alternative à la valorisation agricole des boues est l'enfouissement sanitaire. Celle-ci comporte toutefois un inconvénient majeur : alors que la valorisation agricole se réalise avec des boues liquides (telles qu'elles sont extraites des bassins), l'enfouissement sanitaire exige que les boues soient déshydratées. En effet, les boues contiennent en moyenne 4 % de solide en poids. Or, pour être admises à l'enfouissement sanitaire, les boues doivent être pelletables ; soit à 15 % et plus de taux de siccité minimal.

La déshydratation des boues au moyen d'équipement mobile pouvant être installé sur le site des étangs est possible mais constitue une opération qui peut être onéreuse et à laquelle il faut ajouter le coût de l'enfouissement.

Tableau 2.10 Stations d'épurations des eaux usées et installations communautaires de traitement

Municipalité	Population desservie (% desservie) ¹		Type de traitement	Mise en opération	Première vidange	Quantité de boues humides (tm/an) ²	Quantité de boues sèches (tm/an) ³
La Rédemption ⁴	217	(39%)	Fosse septique et champs d'épuration	N/A	N/A	N/A	N/A
Métis-sur-Mer ⁵⁻⁶	163	(27%)	Égout pluvial	N/A	N/A	N/A	N/A
Mont-Joli	5 880	(87%)	Étangs aérés	1997	Aucune	759	30
Padoue ⁵	N/A		Égout pluvial	N/A	N/A	N/A	N/A
Price ⁵	1 811	(100%)	Égout pluvial	N/A	N/A	N/A	N/A
Sainte-Angèle-de-Méridi	760	(68%)	Étangs aérés	1992	Aucune	98	4
Sainte-Flavie	548	(55%)	Étangs aérés	1997	Aucune	71	3
Sainte-Luce	2 077	(73%)	Étangs aérés	1998	Aucune	268	11
Saint-Donat	363	(46%)	Étangs aérés	1998	Aucune	47	2
Saint-Gabriel-de-Rimouski	730	(64%)	Étangs aérés	1998	Aucune	94	4
Saint-Octave-de-Métis	289	(55%)	Étangs aérés	1996	Aucune	37	1
Total	12 838	(66 %)				1 374	55

- Note :
- (1) Les données ont été recueillies dans le Schéma d'aménagement de la MRC de La Mitis, ainsi qu'auprès des secrétaires-trésoriers des municipalités et dans le sommaire du rôle d'évaluation foncière.
 - (2) Taux moyen de production de boues humides : 0,128 m³/habitant/an ou 0,129 t/habitant/an (AOMGMR, mai 2001) .
 - (3) Taux moyen de production de boues sèches : 4% du poids en poids ou 0,005t/habitant/an (AOMGMR, mai 2001).
 - (4) Étant donné leurs natures, les volumes de boues provenant de ces installations seront comptabilisés dans la section boues d'installations septiques individuelles.
 - (5) Étant donné que ces municipalités ne possèdent pas d'installation permettant de recueillir les boues, les volumes ne seront pas comptabilisés.
 - (6) Le pourcentage de la population desservie représente la partie de l'ancienne municipalité de Les Boules, puisqu'il n'y a aucun système de traitement à Métis-sur-Mer.

2.4.9 Boues de fosses septiques

En ce qui concerne les municipalités, les secteurs résidentiels et les ICI non desservis par un réseau d'égout, la vidange des installations sanitaires est de la responsabilité du propriétaire, sauf pour la Ville de Mont-Joli qui a un contrat avec une entreprise privée pour faire la vidange des fosses à tous les deux ans.

Dans le tableau 2.11 *Collecte des boues de fosses septiques*, nous avons le nombre de résidences permanentes et saisonnières, qui ont un système de traitement individuel.

Étant donné que la municipalité de Padoue n'a pas évalué le nombre de résidences branchées sur les égouts pluviaux, le nombre de résidences possédant un système de traitement individuel comprend le nombre total de résidences qu'il y a dans la municipalité. Dans ce même tableau, les coûts de collecte, de transport et de traitement ont été évalués selon le type de résidences, saisonnières ou permanentes. Les coûts pour une vidange de fosse septique ont été évalués à 150,00\$ par fosse. Étant donné que les installations de traitement de la municipalité de La Rédemption ne sont pas de même nature que les installations de traitement de type étang aéré, celles-ci sont comptabilisées avec les boues produites par les installations septiques individuelles. La municipalité de La Rédemption a un système de fosse septique et de champs d'épuration qui dessert 92 résidences. La vidange de la fosse est faite aux deux ans et il en coûte environ 4 000\$ à chaque fois.

Les informations concernant les installations septiques et les réseaux d'égouts ont été recueillies auprès du secrétaire-trésorier de la municipalité ainsi que dans le schéma d'aménagement de la MRC.

Les dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* prévoient la vidange périodique de la fosse septique au moins une fois tous les quatre (4) ans pour une résidence saisonnière et au moins une fois tous les deux (2) ans pour une résidence permanente.

Sur le territoire de la MRC de La Mitis, nous évaluons à près de 1 400 le nombre de vidanges de fosses septiques, ce qui représente un coût global pour la vidange des fosses septiques de 202 476 \$ annuellement (tableau 2.11 – *Collecte des boues de fosses septiques*).

Les résidences saisonnières des TNO ne seront pas considérées dans le décompte de vidanges, car la majorité de ces installations sont de type puisard et elles ne sont pas vidangées périodiquement.

Tableau 2.11 Collecte des boues de fosses septiques

Municipalité	Nombre de fosses septiques et puisards		Nombre total de vidanges résidentielles (x/an)	Quantité de boues vidangées (boues sèches en t/an)	Coût total moyen de collecte, transport et de traitement (\$/an) ²
	Permanent ¹	Saisonnier ¹			
Grand-Métis	118	91	82	70	12 263
La Rédemption ³	115	31	65	56	13 818
Les Hauteurs	221	17	115	99	17 213
Mont-Joli	356	34	187	161	19 892
Padoue ⁵	N/D	16	N/D	N/D	N/D
Price	N/A	0	N/A	N/A	N/A
Sainte-Angèle-de-Méridi	109	37	64	55	9 533
Sainte-Flavie	139	76	89	76	13 283
Sainte-Jeanne-d'Arc	138	59	84	72	12 563
Sainte-Luce	221	135	144	124	21 668
Saint-Charles Garnier	127	13	67	57	10 013
Saint-Donat	151	109	103	89	15 434
Saint-Gabriel-de-Rimouski	112	87	78	67	11 642
Saint-Joseph-de-Lepage	232	45	127	110	19 088
Saint-Octave-de-Métis	65	19	37	32	5 599
Métis-sur-Mer	189	168	136	118	20 473
Total	2 293	937	1 377	1 186	202 476

- Note :
- (1) Information prise dans le sommaire du rôle d'évaluation foncière et auprès des secrétaires-trésoriers.
 - (2) Évaluation faite en fonction d'un coût moyen de vidange de 150\$/fosse (taxes non incluses).
 - (3) La Rédemption fait vider sa fosse septique communautaire tous les deux ans et il en coûte 4 000\$. Pour les autres municipalités, les coûts mentionnés sont assumés par chaque propriétaire.
 - (4) La ville de Mont-Joli a un contrat regroupé pour la vidange des fosses septiques. Il en coûte 106,56\$/vidange.
 - (5) Un certain nombre de résidences de la municipalité de Padoue sont branchées sur les égouts pluviaux, mais le nombre exact est inconnu. Les travaux de réfection du système sont en voie d'être réalisés.

2.5 LES PROGRAMMES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

2.5.1 Historique

Les campagnes de sensibilisation sur les matières résiduelles ont débuté en même temps que l'implantation de la collecte porte à porte des matières récupérables, soit en 1995. Il y a alors eu des campagnes publicitaires et promotionnelles sous forme de textes dans les journaux régionaux et communautaires et ce jusqu'en 2000.

Depuis 1996, le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) réalise des campagnes d'information dans les écoles, via la caravane de récupération. Ces campagnes sont réalisées par les étudiants du CFER.

En 1997, des affiches ont été installées dans les commerces, les institutions et les organismes sociaux sur le thème de la récupération. Il y a également eu la production d'une vidéo sur le fonctionnement du CFER. Cette vidéo était présentée dans les commerces, les institutions et les organismes sociaux de la MRC.

En 2002, quatre agents d'information ont été embauchés pour une période de six mois, grâce au programme de réinsertion à l'emploi d'Emploi Québec. Le budget nécessaire à la réalisation de cette campagne était de 60 000\$. Les agents devaient informer les gens sur les matières à récupérer en visitant chacune des résidences présentes dans la MRC de La Mitis. Le but principal de la campagne était d'augmenter la quantité de matières récupérées, mais surtout d'en augmenter la qualité.

Un document d'information a été conçu pour être présenté à la population lors des visites porte à porte. Ce document a permis aux résidants de comprendre et de mieux visualiser les matières récupérables. Après avoir donné l'information, les agents remettaient au résidant un dépliant d'information et un mémo aimanté.

Lors de chaque rencontre, les gens devaient répondre à un sondage. Le but du sondage était de connaître la proportion des gens qui faisaient déjà de la récupération, de savoir si

les gens étaient intéressés à faire du compost et de faire l'acquisition d'un composteur. En tout 7 769 foyers ont été visités et de ce nombre, 79% des gens étaient présents.

2.5.2 Communication et sensibilisation actuelle

Sur le territoire de la MRC, la majorité des municipalités font de la sensibilisation auprès de leurs citoyens par l'intermédiaire de leur journal municipal. En consultant le tableau 2.12 - *Activités de communication et de sensibilisation*, on peut prendre connaissance des coûts reliés à ces efforts de sensibilisation par chaque municipalité, ainsi que les moyens de communication utilisés. Au total, l'ensemble des municipalités de la MRC investissent près de 4 000 \$ par an pour informer et sensibiliser la population.

Tableau 2.12 Activités de communication et de sensibilisation

Municipalité	Fréquence	Moyens	Matières visées	Coût (\$)
Grand-Métis	4 à 5 fois/année	Journal municipa Calendrier de collecte	Matières recyclables	150
La Rédemption	Quelques fois dans l'année	Journal municipal Calendrier de collecte	Matières recyclables	250
Les Hauteurs	Lorsqu'il y a information du CFER et lors du ménage printanier et pneus	Journal municipal Calendrier de collecte	Matières recyclables Encombrants et pneus	-
Mont-Joli	3 fois/année	Journal régional Calendrier de collecte	Matières recyclables Feuilles mortes Gros rebuts	2 000
Padoue	Au besoin	Dépliant, Calendrier Document reçu du CFER	Matières recyclables	50
Price	4 fois/année	Journal municipal Calendrier de collecte	Matières recyclables	300
Sainte-Angèle-de-Mérici	Au besoin	Journal municipal Dépliant Calendrier de collecte	Matières recyclables	100
Sainte-Flavie	2 à 3 fois/année	Journal municipal Calendrier de collecte	Matières recyclables Gros rebuts	100
Sainte-Jeanne-d'Arc	À l'occasion	Journal municipal Calendrier de collecte	Matières recyclables	20
Sainte-Luce	1 fois/année	Journal municipal Dépliant, Calendrier de collecte	Matières recyclables	500
Saint-Charles-Garnier	1 fois/année	Journal municipal	Matières recyclables	15
Saint-Donat	Au besoin 1 fois/année gros rebuts	Journal municipal Dépliant Calendrier de collecte	Matières recyclables	100
Saint-Gabriel-de-Rimouski	1 fois/mois	Journal municipal Calendrier de collecte	Matières recyclables	-
Saint-Joseph-de-Lepage	3 à 5 fois/année	Journal municipal Dépliant Calendrier de collecte	Matières recyclables	100
Saint-Octave-de-Métis	Aucune			-
Métis-sur-Mer	2 fois/année	Journal municipal Calendrier de collecte	Matières recyclables	250
MRC de La Mitis	1 fois	Campagne de sensibilisation porte à porte	Gestion des matières résiduelles en générale (récupération, compostage, etc.)	22 461
Total				26 396

2.6 COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL

Cette section se veut un résumé des coûts assumés par le secteur municipal concernant la gestion des matières résiduelles. En consultant le tableau 2.13 - *Coûts totaux assumés par le secteur municipal*, on peut remarquer que les coûts reliés à la gestion des encombrants, des matières résiduelles des ICI et des collectes spéciales, sont tous inclus dans le tableau 2.4. Cela s'explique par le fait que les coûts de collecte et de transport pour ces matières sont inclus dans le contrat de collecte des matières résiduelles. Le coût total assumé par les municipalités pour la gestion des matières résiduelles est de 771 671 \$.

Tableau 2.13 Coûts totaux assumés par le secteur municipal

Collecte et transport des matières résiduelles	Coûts \$/an
1- Collecte des matières résiduelles domestiques (tableau 2.4)	337 232
2- Collecte sélective (tableau 2.6)	141 931
3- Collecte des résidus organiques (tableau 2.7)	5 000
4- Collecte des encombrants (tableau 2.8)	Inclus à l'item 1
5- Collecte des ICI (tableau 2.9)	Inclus à l'item 1
6- Collecte spéciale	Inclus à l'item 1
7- Collecte des boues (tableau 2.11)	4 000
Sous-total des coûts de collecte et de transport	488 163
Traitement des matières résiduelles	
8- Système de traitement des boues	-
9- LES et/ou DET	155 650
10- Déchiquetage des sapins de Noël	600
11- Centre de tri	100 862
12- Programme et activités de sensibilisation (tableau 2.9)	26 396
Sous-total des coûts de traitement	283 508
Total des coûts de gestion des matières résiduelles	771 671